

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-042

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Emile COHEN ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe).

Membre absent : Aucun

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 33

**OBJET TARIFICATION DU SPECTACLE PHARE « UN REVE TOMBE DU CIEL »
DANS LE CADRE DU PROJET INTERCOMMUNAL 2024 DE MAGIE
NOUVELLE ET CIRQUE CONTEMPORAIN « TERRE DE MYSTERES »**

Le spectacle phare « UN REVE TOMBE DU CIEL », de l'artiste Ben Rose, s'inscrit dans le cadre de la deuxième édition 2024 du projet intercommunal de magie nouvelle et cirque contemporain « TERRE DE MYSTERES ». Il représente les arts circassiens et la magie sur le territoire Ouest-Nord lyonnais.

Pour le portage de ce projet, la Ville d'Écully a été désignée cheffe de file par les cinq Communes partenaires.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240704-2024-042-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Le spectacle phare est éligible aux subventions de la Métropole de Lyon et de la DRAC.

Par délibération du Conseil municipal n° 2024-029 du 3 avril 2024, Monsieur le Maire a été autorisé à déposer les demandes de subventions et de refacturations liées au montage financier de ce projet. Les recettes seront encaissées par la régie dédiée aux spectacles de la Commune. Un axe analytique spécifique a été créé pour présenter les recettes et frais engagés.

Le spectacle « UN REVE TOMBE DU CIEL » sera programmé les 22 et 23 novembre 2024 à l'Espace Écully et sera intégré à la programmation de l'Acte 1 de la saison éculloise 2024-2025.

Une tarification spécifique a été décidée pour ce spectacle par les cinq Communes partenaires, eu égard aux résultats de l'édition précédente, déclinée comme suit :

- Tarif plein : 18 € (y compris pour les seniors)
- Tarif réduit : 12 € pour les 12-18 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap et les familles nombreuses
- Tarif enfant : 8 € pour les moins de 12 ans

— — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Culture réunie le 29 mai 2024, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Approuve la tarification spécifique du spectacle « Un rêve tombé du ciel » ;
- Dit que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- Dit que les recettes seront imputées sur le chapitre 70 du budget principal.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 27 juin 2024

Le Secrétaire,


Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,


Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **04 JUIL. 2024**
Le Maire


Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240704-2024-042-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024